

## PE-13

# BÂTIMENT FAISANT L'OBJET D'UNE CERTIFICATION Leed ou Novoclimat

### Caractéristiques requises

Le constructeur doit être en mesure de fournir la copie de la certification LEED ou du certificat d'homologation Novoclimat.

Selon le Code :

- Sans objet.

### PRATIQUE D'EXCELLENCE :

- ✓ **Livrer une construction répondant aux exigences des programmes Novolimat et LEED.**

GCR encourage et souhaite bonifier la certification ou l'homologation d'habitations à des concepts de bâtiments performant, comme LEED ou Novoclimat.

L'engagement qu'un entrepreneur prend en construisant des bâtiments en conformité avec ces principes nécessite une rigueur et un souci de qualité que GCR veut bonifier.

Non seulement ces concepts engendrent des gains environnementaux, favorisent l'économie d'énergie et réduisent l'empreinte environnementale, mais ils se traduisent par une meilleure qualité de bâtiment en raison des attentions particulières portées à l'enveloppe, des équipements performants qui y sont installés, du choix des matériaux qui les composent et des inspections rigoureuses qu'ils imposent.



**Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)** est un système d'évaluation reconnu comme la marque internationale d'excellence pour la certification de bâtiments durables dans plus de 132 pays. Le système LEED est fondé sur le principe que la durabilité doit être au cœur de tous les bâtiments, dans leur conception, leur construction et leur exploitation.



**Novoclimat** définit des exigences techniques à respecter lors de la construction de maisons et de multilogements afin d'offrir une performance énergétique supérieure aux normes en vigueur. Ce programme inclut la formation et la certification des entrepreneurs en construction résidentielle et des spécialistes en ventilation, l'inspection des habitations lors de leur construction et l'homologation des habitations conformes.